

L'Accent *sur l'Actu'*



NUMÉRO 20 | OCTOBRE 2020

LE MAGAZINE D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE



Élection du Conseil Municipal des Enfants - 15 octobre 2020



p.10

Comment protéger la planète en maîtrisant ses dépenses en eau et en énergie ?



p.22

Le marché s'agrandit



p.26

Les carnets de la Citoyenneté

Sommaire

- p. 1 ÉDITO
- p. 2 QUESTIONS AU MAIRE
- p. 4 LA COMMUNE ET L'ÉCOLE RENÉ CASSIN SOUTIENNENT L'ASSOCIATION ELA
- p. 5 CETTE ANNÉE, UN PEU DE MOUVEMENT PARMI LES ÉQUIPES ENSEIGNANTES
- p. 6 LE RESTAURANT SCOLAIRE SOUS PROTOCOLE SANITAIRE STRICT
- p. 7 ZOOM SUR DEUX SERVICES PÉRISCOLAIRES
- p. 8 ÉLECTION DE NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX ENFANTS
- p. 9 CONNAISSEZ-VOUS : LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ?
- p. 10 COMMENT PROTÉGER LA PLANÈTE EN MAÎTRISANT SES DÉPENSES EN EAU ET EN ÉNERGIE ?**
- p. 15 QUALITÉ DE L'EAU
- p. 16 DU CÔTÉ DE LA C.C.E.L.
- p. 18 HOMMAGE AUX HARKIS & CONFÉRENCE POUR AIDER BEYROUTH
- p. 20 SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES : RÔLES & POUVOIRS
- p. 22 VILLAGE ACTU' : LE MARCHÉ S'AGRANDIT**
- p. 24 VILLAGE ACTU' : COVID-19, STRATÉGIE DE L'ARS
- p. 26 LES CARNETS DE LA CITOYENNETÉ**
- p. 33 LA VIE COMMUNALE... EN BREF
- p. 34 TRIBUNE DES ÉLUS
- p. 35 C'EST LA VIE
- p. 36 LES FAITS MARQUANTS

Hôtel de Ville

5 à 7 Rue Émile Vernay



04 72 48 09 99



mairie@
mairie-stpierredechandieu.com



www.mairie-stpierre-
dechandieu.com



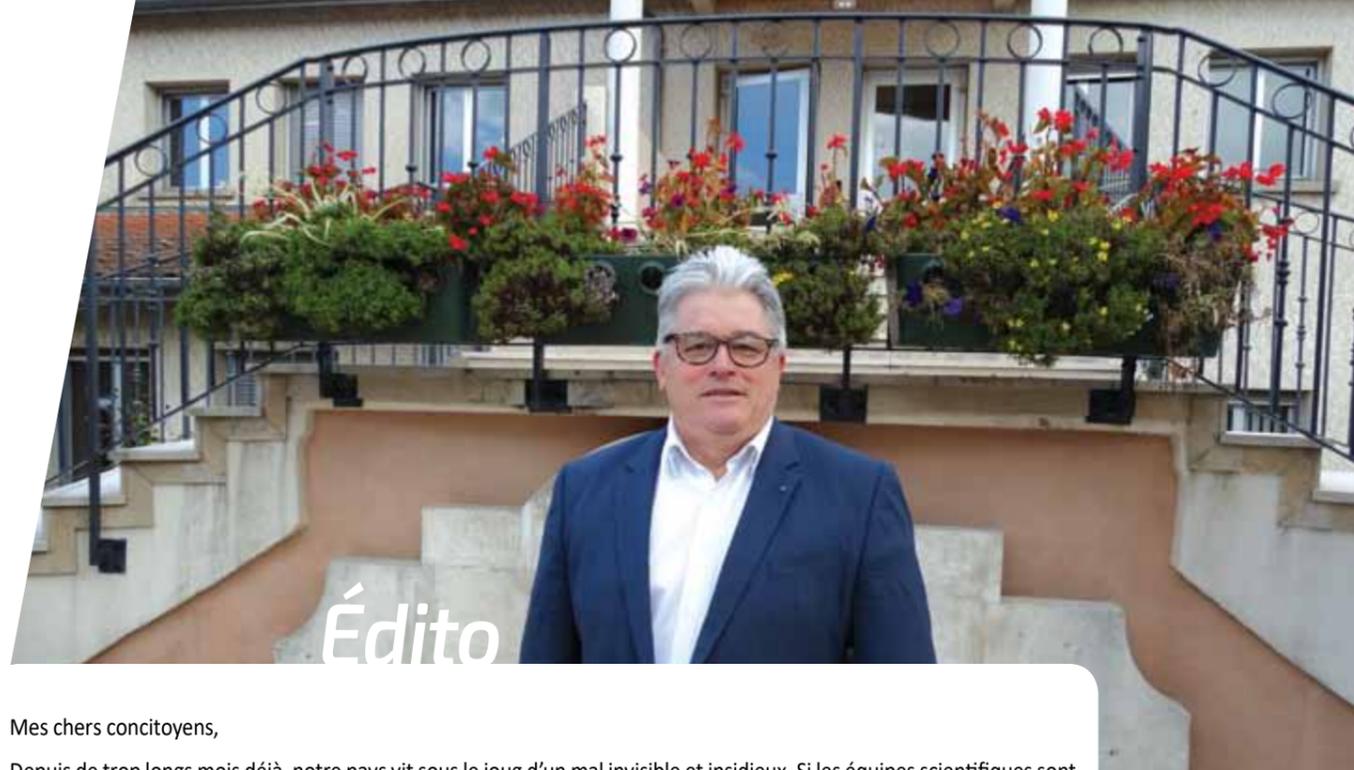
Mairie de Saint Pierre
de Chandieu Page Officielle

Horaires d'ouverture :

Lundi au jeudi
9h-12h et 14h-18h
Vendredi
9h-12h et 14h-19h



Directeur de Publication : Raphaël Ibanez
Photos : Service Communication/Pixabay.com - sauf mention
Impression : Atelier Michaud - Tirage : 2 200 exemplaires



Mes chers concitoyens,

Depuis de trop longs mois déjà, notre pays vit sous le joug d'un mal invisible et insidieux. Si les équipes scientifiques sont totalement mobilisées dans le monde entier afin de trouver des remèdes et un vaccin, il nous faut en attendant nous armer de patience et redoubler de prudence pour lutter contre la propagation de l'épidémie.

Dans ce contexte qui nous oblige à radicalement changer nos habitudes, qui bouleverse nos économies et qui fait planer une sourde menace sur nos modes de vie, les institutions républicaines continuent d'assumer pleinement leur rôle. Plus que jamais la mairie et votre équipe municipale sont à vos côtés pour vous accompagner dans vos démarches quotidiennes.

Cette exigence de service public a été notre première priorité dès le lendemain de l'élection municipale. Grâce au professionnalisme et à l'engagement de nos agents, nous avons pu maintenir toutes les activités et services dans le respect des contraintes imposées par la situation sanitaire.

Notre deuxième exigence a été d'anticiper la reprise « normale » des grands chantiers et ce, dans un contexte institutionnel, budgétaire et réglementaire complexe. Rassurez-vous, les engagements que nous avons pris durant la campagne électorale seront tenus et nous sommes d'ores et déjà à pied d'œuvre, en partenariat avec la CCEL, le Département et la Région, pour instruire les dossiers.

Ainsi, nous avons pu poursuivre durant l'été le projet de restructuration et de modernisation des écoles engagé depuis bientôt 3 ans. Nous avons modernisé notre réseau de caméras et engagé un partenariat avec la ville voisine de Mions afin de raccorder notre réseau de vidéosurveillance à leur centre de supervision. Les images pourront ainsi être visualisées par un opérateur 24h sur 24 et l'alerte sera immédiatement donnée en cas d'incident sur la voie publique.

Au-delà, nous travaillons d'ores et déjà sur le projet de réhabilitation de la « route de Givors ». Il permettra de renforcer les mesures existantes contre la circulation des poids lourds, d'améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes et d'embellir durablement cette voie traversante de notre village.

Je ne peux m'empêcher pour terminer, d'avoir une pensée reconnaissante pour l'ensemble du tissu associatif de notre commune qui, dans des conditions difficiles en raison du risque épidémique, continue d'assurer ses actions bénévoles, au service de toutes les générations. Grâce à nos associations, le « bien vivre ensemble » reste une valeur fondamentale à Saint Pierre de Chandieu et j'espère très sincèrement des jours meilleurs pour leur témoigner notre reconnaissance.

Bien sincèrement. ■

Raphaël Ibanez

« Une pensée reconnaissante pour l'ensemble du tissu associatif de notre commune »

Questions au Maire

À travers quelques questions, Raphaël Ibanez revient sur l'actualité qui a marqué les derniers mois dans notre commune.

« Préserver un village où il fait bon vivre ! »



Quelques jours après la rentrée scolaire, le village a dû faire face à une installation illicite de gens du voyage sur le terrain de foot qui a duré près de 2 semaines. Pourquoi ont-ils pu rester aussi longtemps ?

C'est hélas un problème auquel tous les Maires de l'Est Lyonnais sont confrontés et sur lequel j'échange régulièrement avec mes collègues de la CCEL. Dès que j'ai constaté cette intrusion, quelques minutes à peine après l'arrivée des gens du voyages, j'ai déposé plainte auprès de la gendarmerie et en préfecture. La communauté se trouvait donc sous le coup d'une injonction de quitter les lieux sous 48h.

Mais l'ARTAG (Association Régionale des Tsiganes et de leurs Amis Gadje) est intervenue et par le biais de ses avocats et les gens du voyage qui étaient installés sur le terrain de football ont pu bénéficier d'un délai supplémentaire. Finalement ils n'ont quitté les lieux que le 13 septembre, deux semaines après leur arrivée.

Voilà comment des gens s'installent illégalement, dans des équipements publics, en bénéficiant des lois de la République...

Malheureusement, cette installation va nous contraindre à renforcer la protection des accès aux équipements municipaux pour prévenir de nouvelles intrusions. Nous allons installer des murets en gabions et des fossés à certains endroits. Cela occasionnera un coût supplémentaire, mais c'est hélas le prix à payer pour préserver notre cadre de vie et la tranquillité de nos concitoyens.



Un autre fait divers a défrayé la chronique, c'est l'agression d'un Saint-Pierrard par des jeunes, un soir, sur la place Charles de Gaulle. Quelle a été votre réaction ?

Cet incident a effectivement nourri de très nombreux commentaires sur les réseaux sociaux et il m'a paru important d'apporter des précisions, tout d'abord en matière de sécurisation de l'espace public. Depuis plusieurs années en effet, la commune s'est pleinement investie dans la sécurité des habitants, notamment avec l'installation d'un système de vidéosurveillance. Par le passé, il

a largement prouvé son efficacité et permis l'interpellation par la gendarmerie d'auteurs de délits. Au cours de l'été, plusieurs caméras ont été remplacées par des modèles neufs, encore plus performants. La qualité des images enregistrées lors de l'agression du jeune Saint-Pierrard ont permis une identification immédiate des personnes mises en cause ainsi que la lecture des plaques d'immatriculation

de leurs véhicules. Ces images ont été transmises aux autorités judiciaires chargées d'engager les poursuites. Mais cette affaire est surtout symptomatique d'une violence qui tend à se banaliser dans notre pays et dans tous les territoires, urbains ou ruraux. Force est de constater qu'aucune caméra ou force de police ne saura endiguer ces dérives comportementales, pas plus qu'un Plan Local

d'Urbanisme ne saurait être tenu pour responsable de l'ensauvagement de certains. Ce qui fait la force d'une communauté d'habitants, c'est sa capacité d'entraide, son désir de construire un avenir commun, la vigilance et l'engagement de chacun au service de l'intérêt général. Ce sont des valeurs que chacun doit cultiver avant de regretter que d'autres ne le fassent pas...

Dans le contexte de pandémie liée à la COVID19, la grippe saisonnière reste une menace sérieuse et sa vaccination un geste préventif essentiel. Y aura-t-il des dispositions particulières pour y faire face ?

Oui ! À la demande d'un cabinet infirmier, nous allons libérer des créneaux horaires et aménager l'espace Deslyres pour y organiser deux campagnes de vaccination. Elles auront lieu les 5 et 19 novembre, de 9h à 12h.

J'ai immédiatement soutenu cette initiative qui permettra d'accueillir les patients dans le respect des consignes sanitaires liées à la COVID19 et ainsi, ne pas surcharger les salles d'attente des cabinets de soins. L'espace Deslyres sera aménagé pour offrir des espaces cloisonnés et confidentiels. Le nécessaire sera également fait pour que les injections soient pratiquées dans de parfaites conditions d'hygiène. Nous avons même prévu d'installer un lit médicalisé si un patient éprouvait le besoin de se reposer.

En matière de travaux et d'aménagements et compte tenu des mesures liées à la COVID19, le calendrier prévisionnel est-il respecté ?

Bien qu'il ait fallu attendre le mois de juin pour installer le nouveau conseil municipal, les services administratifs et techniques ont travaillé avec une remarquable efficacité. Cela nous a permis d'engager les premiers chantiers qui relèvent de la compétence municipale. Je pense en particulier aux travaux dans les écoles pendant l'été.

Pour ce qui est des travaux relevant de la compétence de la CCEL (voirie, assainissement, etc.), il a fallu attendre l'installation du nouveau conseil communautaire pour valider un certain nombre d'engagements, notamment budgétaires. De plus, la complexité technique et juridique des dossiers qui relèvent de l'intercommunalité, étend naturellement les délais d'instruction, les études, les procédures de marchés, etc. C'est pourquoi il est à craindre que l'année 2020 ne permette pas d'atteindre les objectifs que la CCEL et ses communes s'étaient fixés en janvier.

Il y a toutefois un dossier sur lequel le Président de la CCEL m'a chargé de travailler et qui concerne le développement de la cyclabilité dans nos communes. C'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur et qui va conforter notre territoire dans sa politique de développement durable. ■



Photo © Isabelle Bussy

La commune et l'école René Cassin soutiennent l'association ELA

La « Dictée d'ELA » (Association européenne contre les leucodystrophies) marque le lancement officiel de la campagne « Mets tes baskets et bats la maladie ».

Loin d'être une dictée ordinaire, elle permet d'instaurer un moment d'échange avec les jeunes sur les valeurs qui sont chères à ELA, telles que le respect, la solidarité et le handicap.

Lundi 12 octobre, une délégation du Conseil municipal a participé à cette dictée, dans les locaux de l'école élémentaire.

Sur un texte intitulé "Le pouvoir des mots" (voir ci-contre), rédigé cette année par Karine Tuil, Prix interallié et Prix Goncourt des Lycéens 2019 pour son onzième roman « Les choses humaines », les élus et les enseignants ont tenté d'aider les enfants à déjouer les pièges orthographiques et grammaticaux, dans une ambiance amicale et studieuse.

« Cette dictée est avant tout l'occasion de marquer notre solidarité avec toutes les associations qui combattent ou qui sensibilisent autour de la maladie », commente Raphaël Ibanez. « C'est pourquoi, nous nous sommes naturellement associés à cette initiative conduite par les enseignants de l'école René Cassin et à laquelle les écoliers se sont prêtés de bonne grâce. »



Depuis 1992, cette opération nationale connaît un franc succès. Pour l'année scolaire 2018/2019, plus de 1460 établissements scolaires et plus de 380.000 élèves étaient réunis autour de ce temps fort. L'association européenne contre les leucodystrophies (ELA) regroupe des familles qui se mobilisent pour vaincre ces maladies génétiques rares qui détruisent la myéline (la gaine des nerfs) du système nerveux central.

Chaque semaine en France, 3 à 6 enfants naissent atteints de ces pathologies qui entraînent progressivement la perte de toutes les fonctions vitales : la locomotion, la vue, l'ouïe, la mémoire...



Le pouvoir des mots

« Quand j'étais enfant, j'adorais les dictées parce que j'aimais les mots, les mondes qu'ils ouvraient : lire, écrire, c'était échapper au réel, à notre condition, mieux comprendre l'expérience humaine dans ce qu'elle a de plus beau mais aussi de plus difficile. »

Dans l'épreuve, les mots nous consolent, nous portent, nous rendent meilleurs, plus combattifs, mieux armés face à la vie. Ils sont nos gardiens, nos alliés, nos témoins : précieux ou argotiques, classiques et modernes, trop employés ou rares, nous avons besoin d'eux pour communiquer et vivre.

La littérature est une histoire de transmission. Aujourd'hui – et pour la première fois – je deviens celle qui écrit la dictée et je souhaiterais qu'elle contienne tous ces mots qui donnent un sens à notre présence : la solidarité, le courage, la confiance, le soutien, l'optimisme, la fraternité, l'amitié, la vie, l'espérance. »



Vous pouvez également obtenir plus de renseignements et soutenir l'association en vous rendant sur le site Internet : www.ela-asso.com



Cette année, un peu de mouvement parmi les équipes enseignantes

À l'école maternelle Louise Michel



La directrice Rachel BONVALLET (masque rose, au premier plan) est accompagnée cette année par Mesdames BOULERIS, COLL, GUILLET, MORCEL, NUNINGER.

Les enseignantes peuvent compter sur les ATSEM :



Delphine, Marie-Joëlle, Marine, Nadine, Nathalie, Virginie S. et Virginie B.

À l'école élémentaire René Cassin



La directrice Nathalie PUVILLAND (deuxième à gauche) est accompagnée par Mesdames ARNOULD, BUGNET, CHANAL, GEREZ, JUILLARD, LE QUINTREC, MENU, MEYNIER, PIQUARD, PIRON et Messieurs BRUNAND, GARCIA, PASTOR, ROUBY. ■



Le restaurant scolaire sous protocole sanitaire strict

Pour accueillir les enfants au restaurant scolaire, les mesures sanitaires mises en place après le déconfinement ont été conservées.

Les principales sont le lavage des mains, le port du masque pour le personnel, la désinfection des locaux entre chaque service et la limitation du brassage entre groupes d'élèves.

Aussi, la restauration est organisée en 2 services (1 groupe bâtiment A, 1 groupe bâtiment B) afin de limiter les regroupements et les croisements importants entre groupes.

Les repas font également le soin de grande attention et leur composition et valeur nutritive sont toujours validées par une nutritionniste. De plus, conformément à la loi Egalim, la restauration scolaire propose au moins un menu végétarien par semaine.

On entend par « végétarien », un menu dans lequel la viande et le poisson sont remplacés par des protéines

végétales : légumineuses, céréales, oléagineux, etc. Dans le cas du menu végétarien, ces protéines végétales peuvent être associées à des œufs et des produits laitiers.

Ces menus sont très appréciés des enfants, tout comme les autres repas d'ailleurs, puisque nous questionnons très régulièrement les enfants pour savoir si les plats servis leur conviennent. D'ailleurs, entre 2 périodes de vacances, les enfants élaborent 2 menus (en jaune sur le planning).

La pause méridienne de 2 heures depuis cette rentrée comprend donc le temps du déjeuner et un temps d'amusement et de détente. Nous avons donc engagé des animateurs qualifiés qui organisent des activités manuelles, sportives, de jeux. Vous avez peut-être déjà découvert quelques-unes de leurs réalisations. ■

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements restent une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.



Danielle Nicolier
Adjointe
Administration générale,
Environnement,
Développement durable
& Restauration scolaire



ZOOM SUR

Deux services périscolaires



Dominique Dufer
Adjoint Enfance,
Jeunesse, Vie scolaire
& périscolaire

La musique à l'école pour apprendre à vivre ensemble

L'éducation musicale fait partie de l'enseignement dans le cursus scolaire. Si elle y a sa place, c'est parce qu'elle a son importance dans le développement des aptitudes des enfants.

La commune a recours aux professeurs de Vincent d'Indy pour les accompagner dans cet éveil musical.

C'est plus de 22 000 € que la commune consacre à ce budget tous les ans.

Apprendre à nager à l'école

Savoir nager est une compétence inscrite au socle commun de compétences et de connaissances car elle permet de mieux assurer sa propre sécurité, voire celle d'autrui et favorise l'intégration sociale dans le cadre d'une pratique sportive ou de loisir.

L'objectif de l'apprentissage de la natation est vaste et va dépendre de chaque niveau. Elle pourra permettre à chaque enfant de se familiariser avec le milieu aquatique au début, jusqu'à savoir nager à la fin de sa scolarité.



Aussi, dès la rentrée, nos chers petits ont repris ou vont débuter les séances de natation avec l'école, par cycle de 11 séances.

Bien évidemment, cet apprentissage est organisé dans le respect de la réglementation et du protocole sanitaire lié à la pandémie de Covid 19.

Ils se rendent en bus à la piscine de Saint Laurent de Mure ; Entre la location de bassin et le transport, c'est près de 30 000 € que la commune affecte à ce poste.



Pour limiter la propagation du virus covid19, toutes les mesures de sécurité sont prises par les services du SIM dans l'organisation et l'accueil des publics.

Accueil des scolaires

Masque obligatoire à partir de 11 ans, dès l'entrée dans l'établissement et jusqu'à la sortie des vestiaires.



Les adultes en dehors de l'eau devront s'équiper d'un masque ou d'une visière de protection.

Avant d'accéder aux bassins : Douche savonnée obligatoire et port du bonnet de bain.



Après la baignade : je vais directement dans le vestiaire.



Aucun croisement de classes : vestiaire attitré et désinfecté après chaque passage de classe + séparation au niveau du pédiluve pour respecter les gestes barrières.



Lavage des mains obligatoire dès l'entrée dans la piscine et après chaque passage aux sanitaires.

Pas de croisement avec le public : les activités fitness et les nageurs libres doivent attendre que les classes soient dans les vestiaires pour accéder aux douches.



Élection de nouveaux Conseillers Municipaux Enfants



Chaque année, les enfants de l'école René Cassin vivent une expérience civique qui leur permet de découvrir la pratique démocratique... tout comme les grands !

Le Conseil municipal des enfants a pour mission de les initier à la vie politique réelle et de collecter les idées et initiatives émanant de l'ensemble de leurs camarades pour améliorer le quotidien dans le cadre de la municipalité.

À chaque rentrée scolaire, de véritables élections sont donc organisées au sein de l'école élémentaire pour élire, cette année, 17 élèves de CM1 qui siégeront au Conseil Municipal des Enfants (CME), auprès des CM2 déjà en poste depuis l'année dernière.

Ces élections se sont déroulées le jeudi 15 octobre, encadrées par des adjoints et conseillers municipaux. Tous les élèves des classes du CP au CM2 ont pu choisir leur candidat grâce à leur vote.

Ces jeunes élus avaient fait campagne auprès de leurs camarades et viendront rejoindre les CM2 autour de la table des discussions dans la salle du Conseil de la mairie, à une fréquence d'un conseil tous les 3 mois environ.

Le CME est un lieu de propositions et de dialogues entre enfants d'une part et entre enfants et adultes d'autre part. Il permet aux jeunes de vivre la démocratie à leur niveau de manière concrète.

C'est une assemblée dont le rôle est avant tout pédagogique pour former les citoyens de demain ! ■



Voici les noms des 17 élu(e)s :

ACCETTOLA Léo, BERCHOUX Léna, BERGUER Charlotte, BRUNEL Clémence, CASTALDI Arsène, CORNU Sacha, CORROYER Mathias, DUMESTRE Axel, GUILLEMIN Lucile, HANNAOUI-BONNOT Naïa, KOVACEVIC Tiana, POËX Lucie, RIOLO Mickaël, SALAMOND Axel, SAMOLADOPOULOS Pauline, VIALATTE Mathilde et VIOLA-LASFARGEAS Sidonie.



Annick Badin

Adjointe aux Actions sociales, Logement, Habitat, Emploi
▶ annick.badin@mairie-stpierredechandieu.com

Connaissez-vous : le Centre Communal d'Action Sociale ?

▶ Qu'est-ce qu'un CCAS ?

Un centre communal d'Action Sociale ou CCAS est un établissement public chargé d'exercer les compétences détenues par la commune en matière d'action sociale.

C'est le deuxième organisme social le plus connu des Français, derrière les Caisses d'allocations familiales. L'administration de cette structure est assurée par un conseil d'administration.

Cet organisme intervient à l'échelon local et sa compétence s'exerce sur le seul territoire de la commune.



▶ À qui s'adresse le CCAS ?

Cette structure de proximité s'adresse à tous les habitants de la commune, de la petite enfance aux personnes âgées. Cet organisme fournit des renseignements et des services à divers publics.

Il a pour mission de répondre aux besoins sociaux de l'ensemble de la population : les familles, les jeunes, les personnes âgées, les personnes porteuses d'un handicap et les personnes en difficulté.

Il intervient dans différents domaines :

- L'aide aux personnes âgées ou porteuses d'un handicap (maisons de retraite, foyers-logements, services à domicile...).
- L'aide sociale et la lutte contre l'exclusion (centres d'hébergement, foyers pour travailleurs migrants, Samu social...).

▶ Quel est le rôle du CCAS ?

Il mène une action générale de prévention et de développement social et met également en œuvre des actions de prévention (alcool, drogue...).

Le Centre Communal d'Action Sociale procède obligatoirement à l'analyse annuelle des besoins sociaux de l'ensemble de la population, à la domiciliation des personnes sans domicile fixe ou en situation d'urgence et aux enquêtes

sociales en vue d'établir ou compléter les dossiers déposés par les habitants de la commune.

Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale - comme le RSA ou APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) - et les transmet aux autorités compétentes telles que le Conseil général, la préfecture ou les organismes de sécurité sociale.

Il aide également les personnes qui demandent la couverture maladie universelle (CMU) à remplir leur dossier.

Pour mener à bien ces missions, le CCAS dispose d'un conseil d'administration et de moyens propres : un budget autonome et du personnel relevant de son autorité. ■

▶ Qui siège au conseil d'administration du CCAS ?

Il est présidé de plein droit par le maire de la commune. Son conseil d'administration est constitué paritairement d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le maire.

▶ Qui finance le CCAS ?

- la commune en grande partie, en versant des subventions,
- les organismes d'assurance maladie, d'assurance vieillesse peuvent également verser des subventions,
- les Caisses d'allocations familiales,
- le CCAS peut bénéficier de dons ou de legs.



Comment protéger la planète en maîtrisant ses dépenses en eau et en énergie ?

Les questions d'écologie et de protection de l'environnement sont des sujets qui nous concernent tous.

En effet, chacun est individuellement responsable si l'environnement se dégrade de jour en jour. Nous avons le devoir et même l'obligation de mieux protéger notre environnement, si ce n'est pas pour nous-mêmes, au moins pour la génération future qui prendra notre place dans quelques années.

- Depuis de nombreuses années, certains présentent l'écologie à travers un angle culpabilisateur avec des phrases toutes faites :
- "il faut choisir entre confort et économies d'énergie"
 - "prendre la voiture c'est mal"
 - "installer la clim' ou une piscine est un acte égoïste"
 - "prendre plus d'une douche par jour, c'est irresponsable"
 - "installer des panneaux solaires, c'est créer des emplois en Chine"
 - etc...

Pour lutter contre ces idées fausses car foncièrement réductrices, nous vous proposons une liste de solutions qui recense de nombreux gestes et astuces alliant écologie, respect de l'environnement, maintien de votre confort et maîtrise de vos dépenses.

Certaines sont plus complexes et/ou coûteuses à mettre en œuvre que d'autres, mais toutes vous permettent de facilement économiser de l'argent, la plupart du temps en réduisant les gaspillages ou en vous préconisant des solutions écologiquement plus performantes.

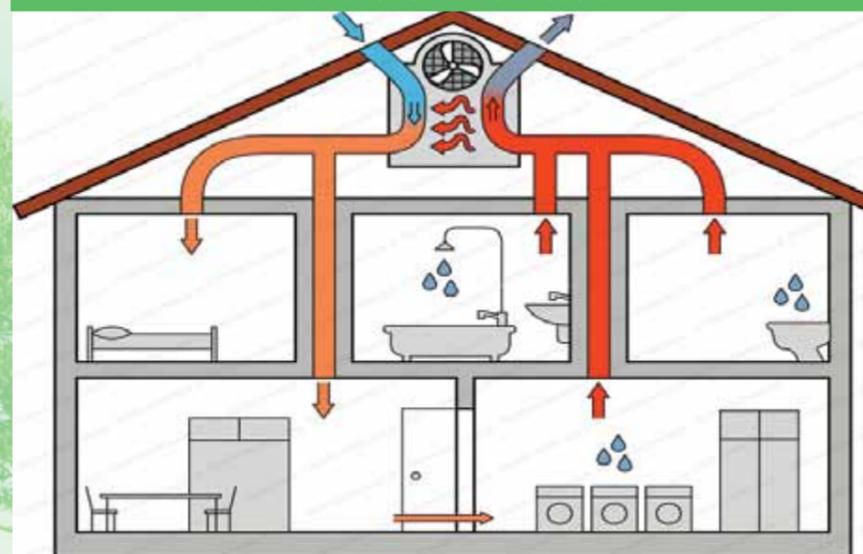
Pour faire des économies d'énergie

Isoler ses combles



L'isolation des combles est un choix de rénovation énergétique à prioriser. En effet, jusqu'à 30 % des pertes de chaleur se font par la toiture. Cette isolation est donc celle qui permet de faire le plus d'économies d'énergie pour un coût raisonnable, de l'ordre de 53 €/m². Pour les combles perdus, l'isolation peut être réalisée par soufflage de flocons d'isolants. Cette méthode est très efficace et rapide à appliquer. De plus, les combles perdus peuvent ouvrir droit au « Pacte Energie Solidarité » qui propose d'isoler ces espaces pour 1 €.

Installer une ventilation double flux



La VMC double flux permet de récupérer une partie des pertes thermiques liées au fait de ventiler. Ce système de ventilation performant permet de réduire jusqu'à 15% la facture de chauffage, en réduisant les pertes de chaleur liées au renouvellement d'air. Ce type d'installation peut bénéficier d'aides financières de l'État.

Installer des volets isolants



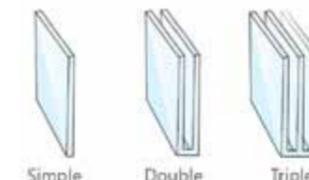
Quel que soit le type de fenêtre ou la zone géographique, l'utilisation de volets roulants permet de diminuer de façon significative la consommation de chauffage d'une maison. L'économie d'énergie réalisée dépend cependant du type de vitrage et de l'isolation supplémentaire apportée par le volet. Le gain s'échelonne entre 6 et 37% selon la performance thermique du volet roulant.

Solutions coûteuses mais très efficaces

Profiter des travaux de rénovation pour installer un équipement d'énergie renouvelable plus respectueux de l'environnement et moins onéreux à l'usage.

Les énergies renouvelables ou encore énergies vertes, sont des sources d'énergies naturelles dont le renouvellement est systématique et ne dispose pas de risques de pénurie. Elles peuvent provenir de différents éléments à savoir le soleil, le vent, l'eau, la terre et les végétaux.

Isoler avec des fenêtres doubles ou triples vitrages



Installer des fenêtres à verre « Low-E ». Le verre à faible émissivité (Low-e) est un verre clair thermos, double ou triple, auquel on a ajouté une couche métallique invisible qui laisse passer la lumière extérieure mais qui bloque le rayonnement de chaleur en provenance de l'intérieur de la maison. Le verre à faible émissivité peut être utilisé avec du gaz argon.

L'avantage principal du verre à faible émissivité est la réduction des coûts énergétiques. En plus de la réduction des frais de chauffage en hiver, ce verre isolant réduit aussi l'apport d'énergie solaire en été, diminuant les frais de climatisation.

Isoler sa maison par l'extérieur



Pour lutter contre les ponts thermiques, l'isolation par l'extérieur des murs et de la toiture est une technique très efficace.

Installer un toit végétal



■ **Chauffer sans excès**



En hiver, régler la température de votre chauffage au minimum que vous pouvez supporter.

En effet, baisser la température de son logement de 1 degré suffit à vous faire économiser jusqu'à 7 % sur votre consommation totale d'énergie.

En général, en hiver, la température recommandée en intérieur est de 20°C le jour et 16°C la nuit.

Lorsque vous vous absentez, positionnez vos appareils de chauffage en mode « hors-gel », les éteindre obligerait à devoir réchauffer l'ensemble des murs de la maison, une solution coûteuse.

Enfin, favorisez l'entrée du soleil dans la maison le jour.

Plus complexe à réaliser mais efficace



Remplacer votre thermostat analogique par un thermostat numérique.

En centralisant la gestion de vos appareils de chauffage, il permet de réduire les fluctuations de température et donc vous aide à économiser.

Pour faire des **économies de chauffage**

Facile à réaliser et sans impact significatif sur votre confort



Limitier l'usage de la climatisation l'été

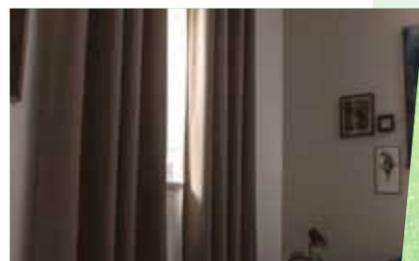
Fixer la température de votre climatisation à 26°C et empêcher l'entrée du soleil dans la maison en fermant les stores, volets ou rideaux opacifiants. Veillez à fermer les fenêtres lorsque la climatisation est en fonctionnement.

Ne chauffer que les pièces utiles



Les pièces où vous n'allez que très rarement n'ont pas besoin d'être chauffées autant que les autres. Vous pouvez donc mettre vos appareils de chauffage en mode hors gel pour ces pièces, afin d'éviter toutes dégradations dues au froid et à l'humidité. De manière générale, laisser les portes fermées pour les pièces non chauffées.

Fermer les volets et les rideaux pour garder la chaleur lorsqu'il fait froid dehors



Attention cependant à penser à aérer votre maison 10 minutes par jour pour le renouvellement de l'air, privilégier les périodes les plus chaudes de la journée pour l'effectuer.

Pour faire des **économies d'électricité**

Facile à réaliser et efficace en termes d'économie

Mesurer sa consommation électrique avec un appareil



Une étude du CNRS a prouvé qu'un outil de mesure et de surveillance des consommations permet de réduire sa facture d'électricité de 23%, sans perte de confort.

Diminuer le temps de préchauffage du four



La plupart des produits à chauffer au four (plats surgelés, pizza, etc.), nécessitent un préchauffage. Les indications de préparation recommandent souvent un temps de 10 à 15 minutes. Ce temps peut être réduit sans problème à 5 minutes pour économiser de l'électricité.

Déplacer une partie de sa consommation électrique achetée au réseau public dans les heures creuses



L'option « heures creuses » n'est rentable que si vous vous contraignez à consommer plus de 40% à 45% de votre électricité pendant les heures creuses. Ces heures sont par ailleurs à la discrétion de ERDF, de 21h30 à 7h30 (consultez les heures creuses de votre commune). Il en résulte que l'option "heures creuses" n'est pas forcément

une bonne idée et revient souvent plus cher aux consommateurs que l'option Base. Le plus souvent, seuls ont intérêt à choisir l'option heures creuses, les grands logements équipés d'un chauffage électrique et pouvant régler l'heure de déclenchement de leur ballon d'eau chaude.

Choisir un fournisseur d'électricité alternatif distribuant de l'énergie verte

De très nombreux fournisseurs d'électricité alternatifs proposent aujourd'hui des offres vertes.

Plus coûteux mais très efficace

Installer des panneaux photovoltaïques couplés à un gestionnaire d'autoconsommation

Cette solution vous permet de réduire jusqu'à 70% votre facture d'électricité.



Grâce au gestionnaire d'énergie, la consommation de vos appareils énergivores sera synchronisée avec les périodes de production d'énergie solaire, ceci vous évitant d'acheter de l'électricité au réseau public.

Ce type d'installation peut bénéficier d'aides financières de l'État.

Remplacer son ballon d'eau chaude traditionnel par un ballon thermodynamique

Le chauffe-eau thermodynamique capte l'énergie gratuite présente dans l'air.

Il permet de consommer entre 3 et 4 fois moins d'énergie et de réaliser jusqu'à 70% d'économie d'énergie.

Son prix est en plus abordable (<2000€ en moyenne pour un ballon de 300L). Depuis le 1^{er} septembre 2014, les ballons thermodynamiques rentrent dans le champ d'application du crédit d'impôt à la transition énergétique.

Depuis le 1^{er} Janvier 2020, si vous êtes éligibles à cette aide, vous pouvez en bénéficier pour l'installation d'un ballon thermodynamique.



■ Éteindre son ordinateur et son écran à la fin de la journée et débrancher tous les appareils électriques qui consomment de l'électricité en mode veille



Vous pouvez soit les brancher sur une multiprise avec interrupteur et l'éteindre à chaque usage. Ou utiliser un gestionnaire d'énergie, qui éteindra pour vous automatiquement la multiprise lors des périodes de veille.

■ Éteindre les lumières et les appareils inutilement allumés



■ Privilégier les ampoules à faible consommation et à longue durée



■ Couper complètement son compteur électrique quand on part en vacances (sauf en périodes de froid)



Éteindre le disjoncteur général permet d'économiser l'électricité du ballon d'eau chaude, VMC, des veilles d'appareils, du radio-réveil... et vous êtes sûrs de ne pas avoir oublié un appareil allumé.

Attention toutefois si vous avez un congélateur ou un réfrigérateur qui n'est pas vide.

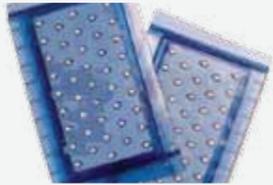
Pour faire des économies d'eau

Facile à réaliser et très efficace en termes d'économie



■ Privilégier une toilette à faible volume d'eau ou à deux chasses d'eau

■ Utiliser une plaquette « Éco-WC » pour limiter le débit de chasse d'eau



Placées au fond du réservoir des toilettes, elles forment un barrage dans le réservoir, évitant une évacuation trop importante de l'eau contenue dans la cuve. Fabriquées à partir de matériaux recyclés, ces plaquettes écologiques permettent des économies d'eau importantes. **Plus de 4.000 litres d'eau économisés par an/personne pour un réservoir classique.**

■ Utiliser le programme Eco de son lave-vaisselle



Une étude réalisée par Eurofins en 2009 a **calculé l'impact environnemental** d'un lavage à la main contre l'utilisation d'un lave-vaisselle. **Résultats** : les lave-vaisselles les plus récents consomment environ **12 litres d'eau par lavage** alors qu'une vaisselle faite à la main nécessiterait **42 litres d'eau en moyenne**. Un lave-vaisselle récent permettrait ainsi à chaque lavage de réduire sa consommation d'eau d'environ 85 %.

■ Suivre les indications de sa municipalité concernant l'usage de l'eau l'été



■ Ne pas laver ou faire laver son véhicule trop souvent

Utiliser une pomme de douche à faible débit ou un limiteur de débit

Les pommes de douche standard utilisent jusqu'à 9,5 litres par minute, mais on en trouve encore sur le marché qui en consomment 14. Selon les études, le passage d'une pomme de douche standard à une pomme à faible débit (6,6 lpm) permet d'économiser 42 340 litres d'eau et 1 180kWh de puissance électrique par année pour une douche de 10 minutes.

Le limiteur de débit s'installe quant à lui, **entre le flexible de la douche et le robinet** et limite le débit à 8 L/heure au lieu de 9,5 litres par minute.

Utiliser un mitigeur thermostatique

Le mitigeur thermostatique permet de réaliser des économies d'eau importantes car la température idéale est immédiatement réglée. Cela permet de limiter les tâtonnements dans les premières secondes sous la douche. Il évite également de se brûler avec une eau trop chaude pour tous les utilisateurs, notamment pour les enfants et les personnes âgées.

Privilégier la douche au bain

Préférer les douches aux bains permet non seulement d'économiser l'eau, **mais aussi l'énergie qu'il faut pour chauffer l'eau.**

Un bain c'est fabuleux lorsqu'on si prélassé, qu'on y rêve et qu'il devient un temps de bien-être à part.

Réduire la durée de la douche
Comptez en moyenne 10 à 20 L d'eau par minute par personne pour une douche.

Faites le calcul pour l'ensemble de votre foyer...

Couper l'eau à l'aide d'un stop douche durant la douche

Une simple pression sur le bouton du stop douche et l'eau s'arrête de couler pour laisser le temps de se savonner.

Par une autre pression, l'eau coule à nouveau avec le même débit et la même température qu'avant l'interruption.

Simple et très efficace. À noter que lors de l'arrêt de l'eau, un fin filet continue toutefois de couler et ce, **pour 2 raisons** : les étourdis ne risquent pas ainsi d'oublier de fermer le robinet à la fin de la douche et cela évite aux éventuelles bactéries provenant de l'eau chaude de venir polluer l'eau froide.

Les circuits restent totalement indépendants. Donc aucun risque en utilisant un tel système.

Plus coûteux mais très efficace

Récupérer l'eau de pluie pour arroser son jardin ou sa pelouse

Se doter d'un système de récupération d'eau de pluie permet, selon les études conduites sur le sujet, une réduction du coût annuel de la consommation d'eau par un ménage de 40 à 50% suivant le prix de l'eau, le volume d'eau récupéré et l'utilisation faite de cette eau de pluie (fonctionnement des toilettes, arrosage du jardin, etc.).



Moins coûteux mais très éco responsable !



Utiliser un bac de récupération d'eau de pluie plus classique. Toutefois, bien le couvrir avec un couvercle ou un voile très fin pour éviter la prolifération des moustiques.

Qualité de l'eau



Le contrôle sanitaire est organisé par la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé.

Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de tests et d'analyses. Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de protéger la ressource en eau des risques de pollution

	Interprétation	Taux de conformité	Nombre de contrôles	Nombre de non conformités
BACTERIOLOGIE				
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes Limite de qualité : 0 germe / 100 ml	Bonne qualité	100%	12	0

Principaux paramètres physico-chimiques	Interprétation	Unité	Nb de contrôles	Mini	Moyenne	Maxi
NITRATES						
Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : 50 mg/l	Bonne qualité	mg/L	24	3,60	5,83	7,40

ARSENIC						
Elément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre Limite de qualité : 10 microgrammes/l	Bonne qualité	µg/L	4	0,00	0,00	0,00

PESTICIDES						
Substances chimiques utilisées, le plus souvent, pour protéger les cultures ou désherber. Limite de qualité : 0,1 microgramme/l pour chaque substance et 0,5 microgramme/l toute substance confondue.	Bonne qualité	µg/L	4	0,000	0,000	0,000

DURETE						
Teneur en calcium et en magnésium La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité	Eau peu calcaire	°f	13	14,94	16,71	18,32

2. Élaboration du schéma directeur CYCLABILITÉ

Qu'est-ce qu'un schéma directeur cyclabilité ?

Un schéma directeur cyclable doit permettre d'organiser le développement de l'usage du vélo sur l'ensemble d'un territoire. L'objectif est d'établir un réseau cohérent, attractif et de développer des services complémentaires permettant d'accroître l'usage du vélo. C'est un programme à long terme qui contribue à promouvoir de manière concertée l'usage du vélo, en aménageant notamment un réseau d'itinéraires continus et sécurisés permettant de donner une vraie place aux cyclistes.



Le Plan de cyclabilité s'inscrit dans la continuité de la « Stratégie mobilité » du territoire.

Pourquoi un schéma directeur cyclabilité pour la CCEL ?

La CCEL compte 8 communes et une population de 40 000 habitants.

Elle a sur son territoire l'aéroport Lyon Saint-Exupéry et de nombreuses infrastructures de transport. Pour ces raisons, c'est la porte d'entrée internationale de l'agglomération lyonnaise.

Grâce à ses 19 zones d'activités générant 23 000 emplois, le territoire de la CCEL représente une forte attractivité économique.

Les déplacements sont dominés par la voiture (77%) et l'usage du vélo est quasiment absent en raison d'un manque d'aménagements cyclables et de sécurisation des itinéraires.

Par ailleurs, en raison de l'implantation de certaines infrastructures, il existe des coupures importantes de liaison entre les communes.

Le vélo est le mode de transport le plus efficace pour réduire les émissions de CO2, mais il est

également un vecteur de santé. L'assistance électrique permet aujourd'hui d'étendre les distances parcourues.

Il est important de considérer la pratique du vélo comme un mode de déplacement alternatif à la voiture, mais les infrastructures doivent permettre à n'importe quel citoyen de rouler en toute sécurité.

Des études montrent en effet que 60 % des Français seraient prêts à utiliser le vélo comme mode de transport, mais ne le font pas car ils se sentent en insécurité.

C'est pour cette raison qu'il est de notre devoir de construire une véritable politique cyclable pour les 10 ans à venir.

En parallèle, nous devons conduire cette réflexion en intégrant le stationnement et les services associés (location, vélo-école etc.).

Une réflexion menée à 2 échelles

- les déplacements internes aux communes (déplacements de proximité achat, école, loisirs),
- les déplacements entre les communes (déplacement pour le travail ou les loisirs).

Il est primordial que le développement d'un réseau cyclable permette des liaisons sécurisées, directes et confortables entre les communes.

Il faut également prendre en compte la possibilité de rejoindre les transports publics.

1.

Plan Climat

Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre et adapter le territoire aux effets du changement climatique

Air

Le changement climatique risque d'accentuer la pollution atmosphérique

Energie

Principal levier d'action dans la lutte contre le changement climatique

Territorial



Pour vous

- **Réduction des charges d'énergie** des ménages et amélioration du confort : lutte contre la précarité énergétique, rénovation de l'habitat.
- **Bénéfice santé** : amélioration de la qualité de l'air, diminution de l'exposition au bruit.
- **Une meilleure qualité de vie** : végétalisation des espaces urbains, préservation de la biodiversité dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, environnement apaisé.

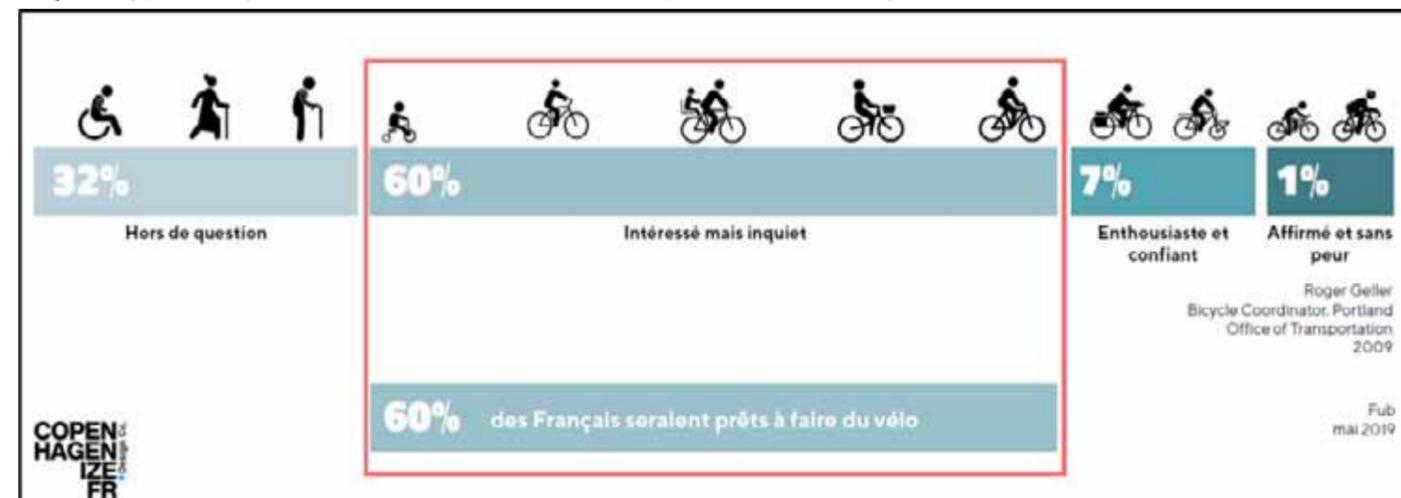
Pour les collectivités

- **Allègement des dépenses** : optimisation budgétaire, réduction de la facture énergétique.
- **Nouvelles ressources financières** par l'exploitation des énergies renouvelables.
- **Reconnaissance de l'exemplarité** de la démarche climat-air-énergie à l'échelle nationale, voire européenne.

Pour les territoires

- **Meilleure maîtrise énergétique** en soutenant les énergies renouvelables, et en exploitant les ressources locales (biomasse...).
- **Vers une dynamique de l'économie locale et de l'emploi** : création d'emplois non délocalisables dans de nombreuses filières, notamment « bâtiment » et « énergie ».
- **Un territoire moins vulnérable** au changement climatique : anticipation des impacts sur les activités économiques, adaptation des aménagements et équipements.
- **Un territoire plus attractif** : valorisation de l'image globale du territoire et des acteurs économiques.

Quel type de cycliste êtes-vous ? Avez-vous peur de vous déplacer à vélo ?



Hommage aux Harkis & conférence pour aider Beyrouth



Un jeune harki, en 1961. Source WIKIPEDIA

Chaque année, le 25 septembre, la Nation rend hommage aux anciens Harkis et aux autres membres des formations supplétives qui ont combattu aux côtés de l'armée française pendant la guerre d'Algérie, de 1954 à 1962.

La cérémonie 2020 fût présidée par Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées.

Le 25 septembre 2020 se déroulait LA JOURNÉE NATIONALE D'HOMMAGE AUX HARKIS ET AUTRES MEMBRES DES FORMATIONS SUPPLÉTIVES

La Journée nationale d'hommage aux Harkis et autres membres des formations supplétives a été instituée en reconnaissance des sacrifices consentis du fait de leur engagement au service de la France lors de la guerre d'Algérie. Depuis sa création en 2003, cette commémoration donne lieu chaque année, à l'organisation d'une cérémonie à Paris comme dans chaque département.

Communiqué officiel de Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants

Chaque 25 septembre, la Nation rend un hommage solennel aux anciens harkis et aux autres membres des formations supplétives qui ont combattu pour la France au cours de la guerre d'Algérie.

De 1954 à 1962, cette guerre est l'histoire d'une déchirure: bouleversant les repères, tiraillant les opinions, divisant les familles des deux côtés de la Méditerranée.

Les harkis avaient fait le choix de la France et avaient rejoint l'armée française. Ils étaient, pour la majorité, des civils, armés par la France, avec pour missions d'assurer la sécurité de villages et de points stratégiques. Ces membres des formations supplétives participaient également à des opérations militaires aux côtés de l'armée française.

Parmi eux, il y avait quelques femmes auxquelles nous pensons aussi aujourd'hui.

Toutes et tous ont servi la France avec loyauté, courage et abnégation.

Il y a cinquante-huit ans, les armes se sont tues. Les anciens supplétifs et leurs familles ont dû affronter de nouvelles épreuves. Pour ceux restés au pays, ce fut, bien souvent, l'horreur des représailles. Pour les autres, ce fut le déchirement, la fuite et l'exil.

N'accordant pas sa protection aux harkis restés en Algérie, la France a abandonné ses propres soldats. Ceux-là même qui lui avaient fait confiance, ceux qui s'étaient placés sous sa protection, ceux qui l'avaient choisie et qui l'avaient servie.

Et pour ceux qui purent rallier l'autre côté de Méditerranée, elle ne sut pas les accueillir avec fraternité, les maintenant dans des camps de transit ou les hameaux de forestage.

Cette période de notre histoire reste une plaie ouverte dans notre mémoire collective. Depuis plusieurs années, la France, par la voix de ses plus hautes autorités, a reconnu avoir manqué à son devoir de protection et d'accueil. Cette reconnaissance, nous la renouvelons aujourd'hui de même que l'hommage aux combattants.

Nous souhaitons que l'histoire des harkis, ainsi que celle de leurs enfants, y compris celle de leur accueil, soit mieux connue, mieux reconnue et davantage transmise.

C'est pour cela que nous poursuivons les actions de mémoire et l'organisation d'expositions. C'est pour cela que nous favorisons les rencontres entre des témoins et des jeunes. C'est pour cela que nous oeuvrons à la valorisation des sites témoins de l'histoire des harkis par la création de stèles et de mémoriaux. Ces lieux sont des lieux de mémoire et de transmission qui méritent l'attention de tous.

Les harkis et leurs descendants ont contribué et contribuent encore, par leur dévouement, leur courage et leurs réussites, à l'histoire, à l'identité et à la vitalité de notre pays.

Par cette journée nationale, nous voulons redire aux anciens harkis notre profonde reconnaissance et notre solidarité.



Discours prononcé par Raphaël Ibanez lors de cette conférence en faveur du Liban

Le 3 octobre 2020 l'association France-Liban organisait UNE CONFÉRENCE ET UN APPEL AU DON EN FAVEUR DE BEYROUTH AU LIBAN

Mesdames et messieurs, chers Amis,

Le mardi 4 août dernier, le Liban a subi l'un des plus graves accidents de l'histoire industrielle, avec l'explosion d'un entrepôt dans le port de Beyrouth. Les dégâts matériels et les pertes humaines furent désastreux et nous avons encore en mémoire, les images de cette tragédie.

Cette catastrophe a d'autant plus cruellement touché le peuple libanais que ce pays, l'un des berceaux de notre civilisation, traverse une crise politique, économique et sociale sans précédent.

Vous le savez, j'ai pour ce pays, pour son peuple et pour sa culture, une amitié profonde et sincère. Chaque année à la même époque, je participe avec beaucoup de plaisir au dîner de gala organisé par l'association France-Liban, dont je salue le travail exemplaire réalisé par les bénévoles.

C'est donc pour moi, un réel plaisir autant qu'un témoignage de solidarité, de me trouver parmi vous aujourd'hui et je vous remercie de votre aimable invitation.

Evoquer le Liban n'est jamais chose simple. Son histoire nous plonge jusqu'aux racines de l'humanité avec la mythique Byblos et l'évocation des Phéniciens, ces navigateurs aventureux qui ont jeté les premières passerelles entre les civilisations. Sa culture

témoigne d'un brassage des peuples parmi les plus foisonnants du Proche-Orient et recèle des trésors inouïs. Son économie a longtemps été l'une des plus prospères de cette région du globe.

Mais hélas, l'instabilité des institutions, des années de guerre et la corruption des politiques ont sapé les bases de ce bel édifice, au point de le menacer d'écroulement. Il a fallu et je le déplore, l'accident du 4 août pour que le monde ouvre enfin les yeux sur la détresse des populations, alors que des associations comme France-Liban nous alertent depuis longtemps déjà.

Le Liban n'est plus la « terre du lait et du miel » que décrivaient les anciens textes. C'est aujourd'hui une terre de désespoir, rongée par ses élites, confrontée à une crise économique, sociale et sanitaire sans précédent.

Les écoles, ces berceaux de l'éducation et du savoir, ferment. Les hôpitaux n'ont plus les moyens de soigner. Les banques, elles-mêmes au bord de l'asphyxie, bloquent l'argent des épargnants.

C'est dans ce contexte que le Président de la République Française s'est rendu au Liban quelques jours après l'explosion du port de Beyrouth. Il a eu, je le crois, des mots d'une grande fermeté pour appeler la classe politique et les dirigeants libanais à faire preuve de responsabilité et d'humanité envers le peuple. Ses paroles ont-elles été entendues ?

Le geste des Amis de la Paroisse pour le LIBAN

En juin l'association de peinture ARC en ciel de Toussieu cherchait, en raison de la pandémie actuelle, un thème et un lieu pour peindre la chapelle Saint Thomas.

Les Amis de la paroisse de Saint Pierre de Chandieu proposèrent La Chapelle Saint Thomas pour exposer leurs tableaux tout l'été. Pour les en remercier, les peintres leurs ont offert leurs tableaux.

Ainsi, les Amis de la Paroisse offrent à leur tour, les 15 œuvres à l'association France Liban Soutien à l'enfance pour qu'elles puissent être vendues au profit des enfants du Liban durement touchés par la catastrophe.

Rien n'est moins sûr. Les tensions restent vives entre communautés religieuses, la situation politique est bloquée, le calendrier souhaité par la France risque d'être reporté.

C'est pourquoi, plus que jamais nous devons cultiver la solidarité avec la diaspora libanaise.

Plus que jamais nous devons écouter son message et des initiatives comme celle qui nous réunit aujourd'hui sont un excellent vecteur. Plus que jamais, nous devons soutenir toutes les actions menées par France-Liban et l'ensemble du tissu associatif qui rassemble nos deux peuples.

C'est pourquoi, je veux vous renouveler mon soutien plein et entier aux causes que vous défendez car elles n'ont d'autre but que de soulager les souffrances du peuple libanais et de ses enfants. Et si vous me le permettez, j'aimerais emprunter quelques mots à Khalil GIBRAN, l'inoubliable auteur du « Prophète » : « Combien est généreuse la vie pour l'homme mais combien l'homme se tient éloigné de la vie ! ».

C'est le triste constat de la réalité libanaise mais c'est aussi toute la noblesse de votre engagement et de notre soutien à vos côtés. Un soutien que je vous renouvelle en ces heures et qui, je vous l'affirme, ne faillira pas !

Je vous remercie de votre attention.

Sécurité des biens et des personnes : RÔLES & POUVOIRS

Quelles sont les missions de la police municipale ?

Fonction Publique Territoriale



La police municipale exerce ses fonctions au plus près de la population, au cœur de nos villes et villages.

Les agents territoriaux qui exercent en tant que policiers municipaux ont pour principale mission la prévention et le maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique.

Dans ce but, les missions de la police municipale sont très nombreuses et se divisent en trois catégories.



Qui dirige la Police Municipale ?

Le maire, sous l'autorité hiérarchique du ministre de l'intérieur, est en charge de la police municipale.

Missions de police judiciaire

Les missions de la police municipale sont en partie judiciaires.

Cela signifie qu'elles ont un but répressif.

Les agents de police municipaux doivent constater les infractions et en chercher les auteurs.

Dans cet objectif, leur travail est de :

- Faire respecter les arrêtés de police pris par le maire et rédiger des procès-verbaux de contravention le cas échéant,
- Verbaliser les propriétaires de chiens dangereux qui ne respectent pas la loi,
- Lors d'une manifestation publique ou à l'entrée d'un bâtiment communal, inspecter visuellement et fouiller (avec l'autorisation du propriétaire) les sacs et bagages,
- Verbaliser en cas de constatation d'incivilités telles que : dépôt d'ordures dans la nature, tapage nocturne, animaux dangereux en liberté, etc.

Missions de police administrative

La police administrative a un but préventif. Elle est sous la direction du maire qui doit lui-même rendre des comptes au Préfet.

Dans cet objectif de prévention, les missions de la police municipale sont de :

- Maintenir la salubrité publique : lutter contre le dépôt sauvage d'ordures, éviter les épidémies, organiser la collecte des déchets, etc,
- Veiller à la sécurité des habitants et des biens : surveillance de bâtiments publics, d'écoles, etc,
- Sécuriser les lieux et la population, puis contacter les secours en cas d'accident ou de catastrophe naturelle,
- Maintenir l'ordre sur la voie publique lors de manifestations ou de regroupements en tous genres,
- Veiller à la tranquillité publique, cela concerne toutes les nuisances : nuisances sonores (musique, aboiements), troubles du voisinage, rassemblements nocturnes, etc.

Missions de l'APJA

Les policiers municipaux sont aussi des Agents de Police Judiciaire Adjoints.

Dans le cadre de ces fonctions-là, les APJA se doivent de :

- Seconder les officiers de police judiciaire,
- Informer leurs supérieurs de tous les délits, crimes ou contraventions dont ils sont témoins,
- Recueillir les commentaires du contrevenant lors de la rédaction d'un procès-verbal,
- Constater les infractions à la loi pénale et collecter toutes les preuves nécessaires pour en découvrir les auteurs,
- Rédiger des contraventions en cas de non-respect du code de la route.

Quelles sont les missions de la Gendarmerie Nationale ?

La gendarmerie, qui fait partie des forces publiques françaises, a une mission de sécurité publique et de police judiciaire.

Elle intervient principalement en zone rurale et périurbaine pour lutter contre la délinquance, assurer la sécurité des personnes et des biens,

participer au renseignement et porter secours et assistance aux personnes en difficulté.

La gendarmerie est disponible à tout moment, 24h/24, 365 jours par an. Elle est capable de réagir aux crises soudaines et de s'adapter à toutes les situations.



Missions de police

Les missions de police ont pour but :

- De maintenir le bon ordre,
- De protéger les personnes et les biens,
- De faire respecter la loi.

Police Judiciaire

Chaque année, la gendarmerie traite près du tiers des crimes et délits commis en France. L'action de la gendarmerie en ce domaine comprend :

- La constatation des crimes, délits, contraventions, le rassemblement des preuves et la recherche des auteurs d'infraction.

Police administrative

Son objet essentiel est la sécurité publique.

- La gendarmerie assume seule cette responsabilité sur 95% du territoire, au profit de 50% de la population. Cette activité recouvre un domaine très vaste.

Police de la circulation routière

Elle vise à rendre plus facile et plus sûre l'utilisation des routes et des autoroutes. Elle comporte :

- La surveillance du réseau,
- L'action éducative et préventive,
- L'aide aux usagers en difficulté,
- La répression des infractions, notamment les plus dangereuses,
- L'intervention sur les accidents ayant causé des dommages corporels.



Qui dirige la Gendarmerie nationale ?

La Gendarmerie nationale est une force de sécurité qui dépendait, jusqu'en 2009, du ministère de la Défense. Il y a tout juste dix ans, elle a été rattachée au ministère de l'Intérieur.



Quelques chiffres nationaux

Homicides -17%

Vols avec armes +4%

Cambriolages de logements +1%

Vols de véhicules +7%

Chiffres début 2020



Lundi 5 Octobre, le Maire, la première Adjointe et l'Adjoint à la sécurité ont reçu en Mairie le nouveau Lieutenant de Gendarmerie, Jacques HAOUCHINE, commandant la Brigade Territoriale de Saint Laurent de Mure.

Ce fut l'occasion de voir en détail, les attentes que nous avons en termes de sécurité (routière, biens et personnes, incivilités...). Nous avons réclamé une plus grande

Quels tribunaux pour quels délits ?

L'organisation des juridictions françaises repose sur plusieurs principes (droit d'appel, impartialité...) qui garantissent le respect des libertés fondamentales.

Elles se répartissent en deux ordres :

- Les juridictions de l'ordre administratif sont compétentes dès qu'une personne publique est en cause (une municipalité ou un service de l'État par exemple). Elles sont organisées en trois échelons. Le Conseil d'État, les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs.
- Les juridictions de l'ordre judiciaire sont compétentes pour régler les litiges opposant les personnes privées et pour sanctionner les auteurs d'infractions aux lois pénales. L'ordre judiciaire se divise en deux catégories : les juridictions civiles et les juridictions pénales. Les juridictions civiles tranchent les litiges (loyer, divorce, consommation, succession...) mais n'infligent pas de peines. Les juridictions pénales jugent les personnes physiques ou morales soupçonnées d'avoir commis une infraction (contravention, délit ou crime). Selon la gravité de l'infraction, la juridiction (ou tribunal) ne sera pas la même. Des peines de prison ou d'amende peuvent être prononcées.

3 JURIDICTIONS COHABITENT au sein de la justice pénale, leur compétence est fonction de la gravité de l'infraction :

- Le tribunal de police juge les contraventions commises par des personnes majeures (par exemple, pour un grand excès de vitesse).
- Le tribunal correctionnel juge les délits commis par des personnes majeures passibles d'emprisonnement jusqu'à 10 ans et d'autres peines (amendes, peines complémentaires, travail d'intérêt général). Par exemple, pour des violences graves.
- La Cour d'assises juge les crimes (infractions les plus graves) passibles de la réclusion jusqu'à la perpétuité (en première instance et en appel). Par exemple, pour meurtre. Un jury de citoyens tirés au sort participe à la décision sur la condamnation.

**Le marché s'agrandit,
la place Charles de Gaulle devient
piétonne le samedi matin.**



Toujours un sourire derrière le masque et des couleurs sur les étais..

Quel que soit le temps, ils sont présents !
Les marchands se sont adaptés pour protéger les visiteurs et se protéger eux même pendant la crise sanitaire qui nous a tous pris au dépourvu.

Merci pour leur réactivité qui a permis de continuer à servir les Saint Pierrards depuis le mois de mars.

La nouvelle place du marché **rendue piétonne pour ce rendez-vous du samedi matin**, nous montre un bel assortiment de couleurs et de senteurs.

Anciens et nouveaux exposants sur le marché, commerces sédentaires autour de la place, chacun dans sa spécialité vous proposent des produits en adéquation avec le développement durable et les circuits courts.

N'hésitez pas à venir les rencontrer et prenez plaisir à flâner...



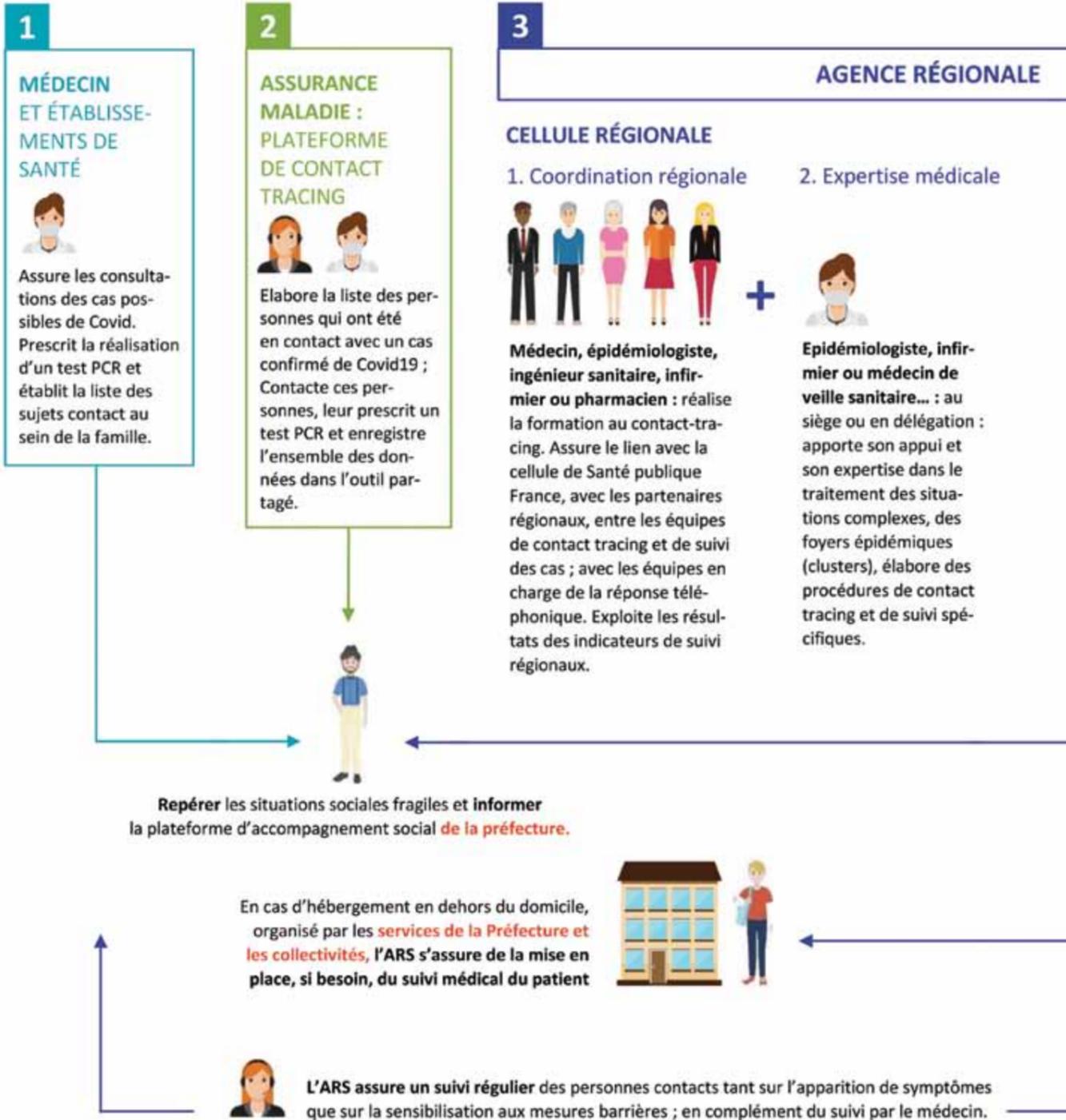
i

La Municipalité oeuvre à la venue de nouveaux exposants afin de diversifier l'offre de produits en se rendant régulièrement dans les marchés de la région.

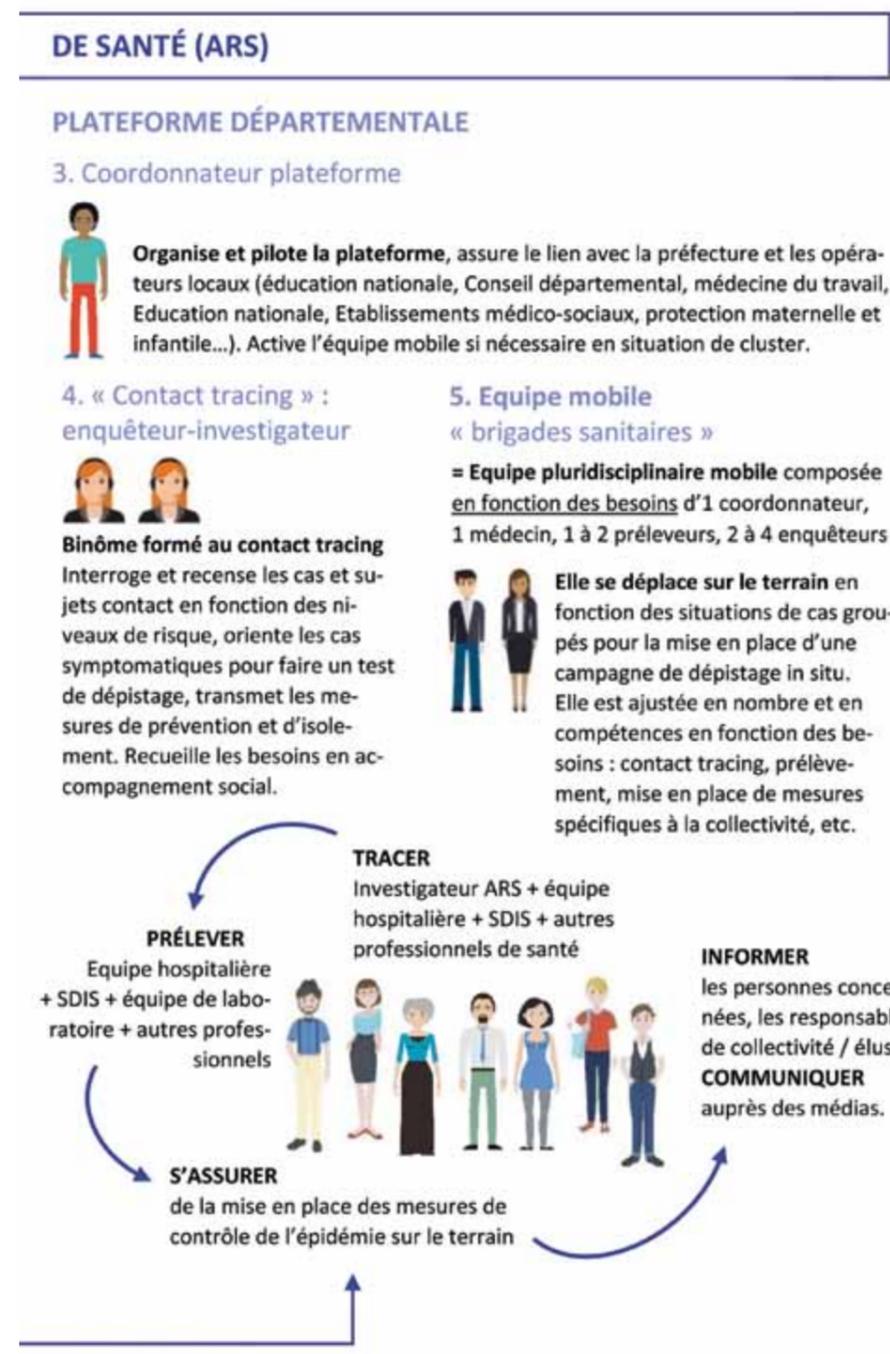
L'objectif ? Faire du marché du samedi, le rendez-vous convivial (post Covid-19) de début de week-end que les saint-pierrards attendent.



Covid-19 Stratégie de dépistage et référencement de cas contact en Auvergne-Rhône-Alpes



Les pouvoirs publics se plaignent du surnombre de dépistages inappropriés et inutiles, rallongeant ainsi les délais d'attente pour les cas critiques, consultez l'infographie ci-contre pour vous permettre de faire un auto-diagnostic.





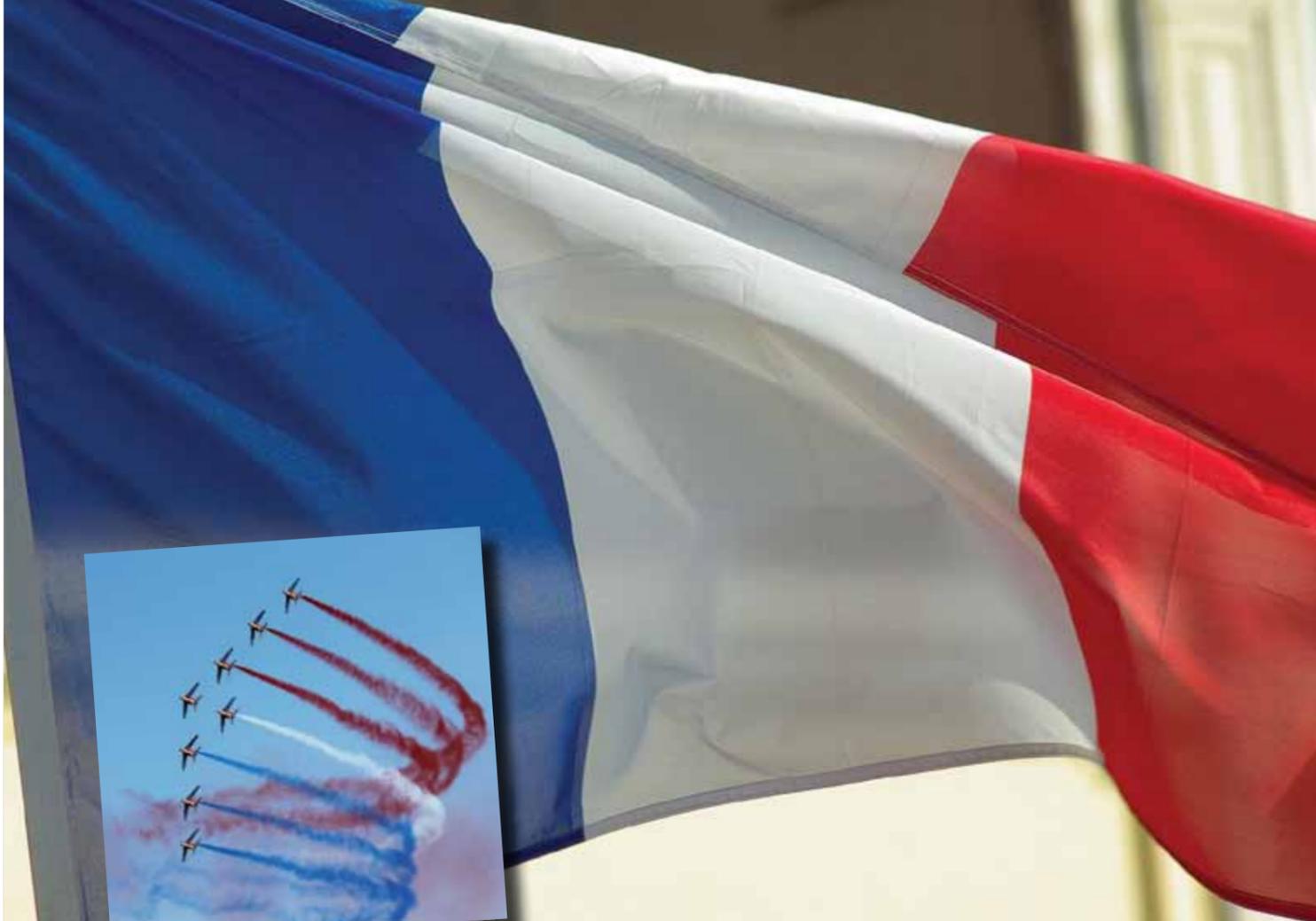
Nous avons choisi d'enrichir nos publications trimestrielles de carnets thématiques, qui seront développés sur plusieurs numéros. Différents sujets seront abordés au fil des mois.

Notre premier carnet est consacré à la question de la Citoyenneté, car elle est le ciment de la République.

La citoyenneté est un concept essentiel et fondateur, autour duquel a été construit le lien politique et au-delà, le lien social en Occident.

Dans cette première partie, nous énonçons les grands principes de la citoyenneté et dans nos prochains numéros, nous aborderons les autres sujets liés à cette thématique.

LES CARNETS de la Citoyenneté



I QU'EST-CE QUE LA CITOYENNETÉ ?

La citoyenneté est une qualité reconnue à une personne, à un groupe politique ou à une famille. Juridiquement, la citoyenneté peut être définie comme la jouissance des droits civiques attachés à la nationalité, c'est-à-dire la jouissance de l'ensemble des droits privés et publics qui constituent le statut des membres d'un État donné qui les reconnaît comme tels.

Dans ce sens, le citoyen est celui qui, appartenant à la « cité » dispose de droits. Mais il est aussi soumis à des devoirs et doit respecter les lois au nom de l'intérêt général.

Si la définition de la citoyenneté est étroitement liée à celle de la nationalité et originellement à la démocratie, elle s'étend au-delà de la nationalité, de la participation

politique et de l'obéissance à la loi. Les étrangers résidant par exemple en France, bénéficient des mêmes droits économiques et sociaux que les nationaux, ainsi que des mêmes libertés fondamentales et se doivent aussi d'obéir à la loi. La célèbre formule « citoyens du monde » démontre en outre la volonté de dépasser le cadre national, donnant une dimension universelle au concept.

En France, le principe de citoyenneté a été instauré par la Révolution française après le renversement de l'Ancien Régime dans lequel les Français n'étaient que des sujets de la Couronne, n'ayant aucun pouvoir sur les lois auxquelles ils étaient soumis.

II ÊTRE (UN)(E) CITOYEN(NE) AUJOURD'HUI



Si la citoyenneté n'est pas le vestige d'un passé révolu et idéalisé, elle n'est pas non plus un acquis, ni une utopie. Elle doit être, pour la République et l'ensemble des collectivités publiques françaises, une ambition, un projet.

La crise qui affecte, dans l'esprit de beaucoup de nos concitoyens, la perception du statut de citoyen, appelle en effet un diagnostic partagé entre les pouvoirs publics et la société civile, une volonté commune de faire de la restauration de la démocratie républicaine notre grand projet collectif.

La citoyenneté ne peut s'épanouir que dans une République qui honore son idéal et respecte le mieux possible ses valeurs fondatrices.

Les libertés dont jouissent les citoyens français bénéficient d'un haut niveau de protection, que ce soit par la Constitution, les conventions internationales ou la loi.

Elles n'ont jamais été, dans notre histoire, aussi étendues et aussi bien protégées qu'aujourd'hui. Leur préservation doit néanmoins rester un objectif permanent.

Les défis nouveaux auxquels notre société est confrontée, en matière de sécurité, de climat, d'évolutions technologiques, imposent aux pouvoirs publics et aux juges, de rechercher de nouveaux équilibres et de procéder à de nouveaux arbitrages. L'idéal de citoyenneté exige que nous ne renoncions jamais aux libertés fondamentales qui inspirent les projets politiques depuis la Révolution.



La citoyenneté est un bien commun que nous devons faire fructifier.

C'est la Révolution française qui a véritablement affirmé dans notre pays l'idée de la citoyenneté, image d'un engagement individuel dans la vie publique et la communauté politique, au moins au travers de l'élection.

Puisant son inspiration dans la conception antique de la citoyenneté, la Révolution française a entériné l'idéal d'une citoyenneté ouverte, fondée

sur la détention de droits et de devoirs et une association étroite avec la nationalité devenue la source du statut de citoyen.

Mais alors que cette conception de la citoyenneté a traversé les âges au travers de consolidations successives, sa perception s'est troublée au cours du XX^{ème} siècle sous l'effet de plusieurs phénomènes.

L'idée de citoyenneté n'est pas neuve. Elle a traversé les âges depuis la Grèce antique jusqu'à la Révolution française, dont elle a constitué l'un des piliers. Mais son contenu et sa signification restent souvent insaisissables ou mal compris.

Il s'agit en effet d'une construction juridique dont les contours ont évolué au cours du temps et qui, aujourd'hui, cherche un nouveau souffle.

Notre pays s'est construit sur l'idée d'une citoyenneté qui nous réunit tous autour du triptyque de notre devise : « Liberté, Égalité, Fraternité ».

Mais aujourd'hui, ce même peuple doute. Il doute de la capacité de ses représentants à exécuter et porter un projet commun.

Et, plus grave encore, il doute de l'existence même d'un projet commun transcendant les individualités et les intérêts de chacun.

Sans verser dans la nostalgie d'un passé révolu, l'émergence de nouvelles appartenances locales ou régionales, voire supranationales, questionnent la capacité de l'État à rester porteur d'une vision commune et collective dont il assurerait la réalisation.

Le repli individualiste et le creusement des inégalités, réel ou supposé, affaiblissent en retour les valeurs de solidarité et de fraternité qui sont à la racine de la citoyenneté.

Alors qu'elle avait été conçue comme un idéal, il en résulte une citoyenneté déphasée avec ce qui en constitue le cœur, une société fédérée autour d'un projet commun.

Ce diagnostic ne doit toutefois pas mener à la lamentation, voire à la capitulation.

Les attentats terroristes qui ont été perpétrés en France à partir de janvier 2015 ont révélé la force du sursaut de citoyenneté que peuvent susciter des événements dramatiques affectant la collectivité nationale.



« La Liberté guidant le peuple », Eugène Delacroix, 1830

Les foules immenses qui ont défilé et entonné la Marseillaise pour témoigner de l'unité et de la solidarité du corps social, les drapeaux tricolores hissés par une multitude de particuliers ainsi que le slogan « Je suis Charlie » ont témoigné de la force collective de l'attachement aux valeurs qu'englobe la citoyenneté.

De telles expressions populaires spontanées peuvent aussi être suscitées par des événements heureux, comme en ont témoigné les foules de Français envahissant les rues, brandissant des drapeaux tricolores en chantant l'hymne national pour célébrer la victoire de l'équipe de France en finale de la Coupe du Monde de football en 2018.

Les ressorts de telles manifestations de liesse sont de natures diverses, mais comment ne pas y voir une expression de notre appartenance commune, de notre citoyenneté ?

En parallèle, on assiste à un renouveau des formes d'expression et d'engagement des citoyens dans la sphère publique et la vie sociale. Ce n'est certes pas une nouvelle citoyenneté qui émerge, mais l'on observe un intérêt croissant de nombre de nos concitoyens pour un engagement quotidien en direction du bien commun.

Ce renouveau s'exprime au travers de plusieurs exemples qui attestent de l'émergence de nouvelles formes de participation et d'expression.

C'est d'abord l'essor d'une citoyenneté d'engagement faisant la part belle à l'action individuelle au service de projets d'intérêt collectif ou public. Cet engagement réconcilie la dimension collective de la citoyenneté avec l'individualisation croissante des comportements. Le service civique, créé par la loi du 10 mars 2010, rencontre ainsi un réel succès et suscite des retours d'expérience très positifs.

L'action de terrain menée par les associations, le développement de l'économie sociale et solidaire et la redécouverte de la valeur de l'engagement militaire, sont autant d'autres témoignages d'un regain d'intérêt pour l'engagement au service de la collectivité, dans une démarche souvent très pratique et concrète.

De nouvelles formes d'expression se développent également grâce à l'essor d'internet et des réseaux sociaux.

Rares sont les mots chargés d'autant d'histoire, de significations, d'autant de valeurs et d'affect que ceux de « citoyen » et de « citoyenneté ».

Le citoyen est défini comme une personne bénéficiant, dans l'État dont il relève, des droits civils et politiques et notamment du droit de vote.

La citoyenneté relève donc d'un ensemble de droits et de devoirs : droits civils fondés sur des libertés individuelles comme la liberté de conscience et d'expression, la liberté d'aller et venir, droits politiques comme celui de participer à la vie politique et d'être candidat à toutes les fonctions publiques.

En contrepartie, le citoyen a l'obligation de respecter les lois, de participer aux dépenses collectives en fonction de ses ressources et de défendre la société dont il est membre, si elle se trouve menacée.



Aujourd'hui, tout homme ou femme de nationalité française, majeur et jouissant de ses droits civiques, est un citoyen et c'est en cela que l'homme s'est rapproché et a souvent défendu sa citoyenneté dans l'histoire.



✓ QU'EST-CE QUE LES DROITS ET LES DEVOIRS ?

Les droits et devoirs désignent respectivement ce que peut et ce que doit faire chaque individu, notamment en tant que citoyen.

Quels sont les DROITS d'un citoyen ?

Il s'agit de **droits économiques et sociaux**, tels que le droit à l'instruction, le droit à la santé, le droit au travail, le droit d'appartenance à un syndicat. En France, ils sont inscrits **dans le préambule de la Constitution** du 27 octobre 1946.

Quel DROIT est aussi un DEVOIR ?

Le droit de vote est considéré par les institutions comme **un devoir moral pour les citoyens**, comme le rappelle l'inscription figurant sur les cartes électorales :

➔ « Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique ».

Pourquoi ne peut-il pas avoir de DROIT sans DEVOIR ?

Il ne peut y avoir de droit sans devoir pour le bon fonctionnement d'une société.

C'est la règle du bien vivre. Celui qui ne respecte pas les droits d'autrui doit être jugé.

Il peut ainsi perdre ses droits et notamment il peut être privé du principal droit de l'Homme : la liberté en étant emprisonné.

Quels sont les DEVOIRS d'un citoyen ?

Être citoyen, c'est aussi et dans l'intérêt de tous, être responsable et respecter ses devoirs envers la société.

Le respect de la loi : les citoyens doivent respecter les lois afin de vivre ensemble dans une société organisée. C'est l'assurance que la liberté, les droits et la sécurité seront garantis pour tous.

En plus du respect des lois, **chacun a le devoir de faire preuve de civisme et de civilité.**

Chaque citoyen doit respecter les droits des autres, qui sont identiques aux siens.

Ainsi, un citoyen a droit **au respect de sa vie privée** et doit scrupuleusement respecter celle d'autrui.

De même, il ne doit **pas empêcher quelqu'un de s'exprimer librement au nom de la supériorité supposée de ses propres idées.**

Mais les devoirs des citoyens les uns envers les autres ne se limitent pas à des obligations juridiques et doivent être complétés par une dimension morale.

En effet, il faut **"vivre en citoyen"** en faisant preuve de civisme et de civilité.

L'attitude des citoyens les uns envers les autres est primordiale pour rendre supportable la vie en société.

La politesse, le respect, la capacité à venir en aide à une personne en difficulté sont des éléments capitaux pour une citoyenneté vécue au quotidien.

Les manquements à ces règles élémentaires de vie en commun affaiblissent la notion de citoyenneté.

LIBERTE EGALITE FRATERNITE

VI

POUR DEVENIR CITOYEN FRANÇAIS, IL FAUT DEPUIS 2012, MAÎTRISER LA LANGUE ET CONNAÎTRE LA CULTURE

À côté de ces deux axes, droits et devoirs, qui structurent la définition de la citoyenneté, la langue française contribue elle aussi, de forte manière, à forger le statut du citoyen français.

Elle est le premier des éléments qui identifient la République française mentionnée à l'article 2 de la Constitution, juste avant le drapeau, l'hymne national, la devise « Liberté, Égalité, Fraternité » et le principe du « gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ».

Elle est aussi **un élément essentiel** de cette prémisse de la citoyenneté qu'est la nationalité.

Son enseignement est au cœur de la mission de l'école et toute personne étrangère souhaitant acquérir la nationalité française, doit en démontrer une connaissance suffisante.

Les tests passés, l'étranger devra signer une "Charte des droits et des devoirs du citoyen". La charte rappelle les principes, valeurs et symboles essentiels de la République française.

3

LES TROIS GRANDES VALEURS ATTACHÉES À LA CITOYENNETÉ

Outre un statut juridique et des rôles sociaux, la **citoyenneté** se définit par des valeurs. On peut en évoquer au moins trois, qui lui sont traditionnellement attachées :

La civilité : il s'agit d'une attitude de respect, à la fois à l'égard des autres citoyens (ex : politesse), mais aussi envers les divers bâtiments et lieux de l'espace public (ex : transports publics).

C'est une reconnaissance mutuelle et tolérante des individus entre eux, au nom du respect de la dignité de la personne humaine, qui permet une plus grande harmonie dans la société.

Le civisme : il consiste, à titre individuel, à respecter et à faire respecter les lois et les règles en vigueur, mais aussi à avoir conscience de ses devoirs envers la société.

De façon plus générale, le civisme est lié à un comportement actif du citoyen dans la vie quotidienne et publique, qui le conduit à agir pour que l'intérêt général l'emporte sur les intérêts particuliers.

La solidarité : dès lors que les citoyens, dans une conception classique, ne sont pas de simples individus juxtaposés, mais un ensemble d'hommes et de femmes attachés à un projet commun, la solidarité s'impose.

Elle correspond à une attitude d'ouverture à autrui, illustrant le principe républicain de fraternité.

Dans ces conditions, la **solidarité**, qui consiste à venir en aide aux plus démunis, directement ou par le biais des politiques publiques est très directement liée à la notion de citoyenneté.

Ces trois valeurs donnent à la citoyenneté tout son sens, en ce qu'elle ne se limite pas à l'exercice ponctuel du droit de vote, mais qu'elle est mise en acte au quotidien.

« ON NE NAIT PAS CITOYEN, ON LE DEVIENT »



Connaître, comprendre, s'engager, réfléchir, s'impliquer, défendre, se mobiliser, se sentir responsable... la liste des verbes qui caractérisent le chemin vers la citoyenneté n'est pas exhaustive.

Pratiquement toutes les communes de France sont confrontées quotidiennement à des problèmes d'incivilité, ou de violences.



Arbres arrachés, murs tagués, détérioration ou bris de mobiliers urbains, tapage nocturne, nuisances sonores volontaires en journée, irrespect du Code de la route dans des zones habitées... la liste est longue...

À Saint Pierre de Chandieu, malheureusement nous sommes pas épargnés par ces actes de vandalisme gratuits, commis par une poignée d'individus irrespectueux, incivils et désœuvrés.

Un fléau qui coûte cher à la collectivité !

LA MUNICIPALITÉ
ORGANISE

Jeu Concours

Dessinez votre Marianne
L'UN DE NOS SYMBOLES RÉPUBLICAINS

À RETOURNER
EN MAIRIE
AVANT LE

22
novembre 2020

OUVERT À TOUS
enfants & adultes
TECHNIQUES LIBRES !

- À L'ACCUEIL,
- PAR SCAN à l'adresse mail : concoursmarianne@mairie-stpierredechandieu.com (bien conservez l'original)
- PAR COURRIER POSTAL

IMPORTANT : pensez à mentionner votre nom, adresse et téléphone au verso.

UN JURY composé entre autres, des membres du Conseil municipal des seniors et de celui des enfants, se réunira afin de désigner la plus belle représentation de Marianne.

LE GAGNANT verra son dessin reproduit sur un objet qui sera offert lors de la cérémonie des vœux du Maire, en janvier prochain.

L'ENSEMBLE DES PRODUCTIONS que nous aurons reçu, fera l'objet d'une exposition publique.

Conception & Illustration : STC Service communication 08 18 18 18 18

La vie communale ...en bref

Mercredi 11 novembre 2020, une cérémonie à huis-clos...



Vente de bleuets chez vos commerçants

En raison de la crise sanitaire et du classement du département du Rhône en niveau d'alerte maximum, la cérémonie du 11 novembre se déroulera cette année à huis-clos, dans un format restreint, en respectant strictement les mesures imposées par la Préfecture.



En effet, tout laisse à penser que l'épidémie de coronavirus sera encore bien présente à cette date.

De ce fait, sachant que les rassemblements de plus de 10 personnes dans l'espace public sont interdits, les anciens combattants, sapeurs-pompiers, gendarmes, musiciens de la fanfare, ainsi que les élus, seront présents mais en nombre réduit.

Les enfants des classes de CM2 et ceux du Conseil Municipal des enfants, qui participaient chaque année à cette commémoration aux côtés des élus, n'interviendront pas.

De la même manière, l'apéritif qu'offrait la municipalité à l'espace Deslyres, n'aura pas lieu.

Nous regrettons sincèrement le fait de ne pas pouvoir se retrouver pour partager ensemble ce moment de souvenir, mais le devoir de mémoire quant à lui, sera bien présent dans tous les esprits et nous honorerons dignement tous ces soldats morts pour la France.



Une avocate-conseil vous reçoit sans rendez-vous tous les 1^{er} mardi du mois dès le mardi 3 novembre et dès 18h30 à l'espace Social.

EN AMONT DE LA CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE, une vente de bleuets sera organisée, dont les bénéficiaires reviendront aux anciens combattants de Saint Pierre de Chandieu.

Une initiative que l'on doit à Charlotte Malletterre, fille du commandant de l'Hôtel national des Invalides et à Suzanne Leenhardt, une infirmière, qui ont créé le «Bleuet de France».

UN PEU D'HISTOIRE...

Le bleuet est le symbole de la solidarité nationale envers les anciens combattants et les victimes de guerre.

Au cours du conflit, les Poilus avaient en effet pour habitude de surnommer « bleuets » les nouveaux soldats, en référence à leur uniforme bleu encore immaculé avant le combat.

Mais ce n'est qu'en 1925 que le bleuet devient officiellement un insigne, encore souvent épinglé de nos jours à la boutonnière des officiels, lors des cérémonies de l'armistice, chaque 11 novembre.

Cette organisation caritative qui existe toujours, avait alors pour but de recueillir des fonds pour venir en aide aux mutilés de la Grande Guerre.

À l'époque, les pensionnaires des Invalides confectionnaient ainsi des bleuets en tissu qu'ils vendaient sur la voie publique. Un moyen de leur fournir une occupation et une source de revenus. Si la tradition s'est ensuite quelque peu perdue, elle a fait son retour en 2012, lorsque

Nicolas Sarkozy a fait adopter une loi fixant au 11 novembre « La commémoration de tous les morts pour la France » et non plus uniquement ceux de la Première Guerre mondiale.

Nouveau près de chez vous

« L'ANNEXE », un nouvel établissement bar à vins et restaurant

C'est un nouveau restaurant lounge, dirigé par Didier Coppo, déjà propriétaire de l'établissement le « Ô Saint Pierre », qui a ouvert ses portes le 26 septembre à Saint Pierre de Chandieu.

Ce lieu chaleureux, cosy et calme, vous accueille du lundi au vendredi de 11h à 1h et le samedi de 17h à 1h.

On vous proposera ; bagel, burger, wrap, fish and chips, poke bowl et autres plats à consommer sur place ou à emporter.

Pour accompagner vos plats ou tout simplement pour déguster un verre, vous découvrirez une carte d'une vingtaine de variétés de bières et quelques vins, comme ceux de Vienne, des Côtes du Rhône mais également des vins étrangers. Le lieu idéal pour passer un moment ou toute une soirée entre amis, dans le respect des règles sanitaires en vigueur bien évidemment !

« L'ANNEXE », Route de Givors, Saint Pierre de Chandieu. Tél. : 04 78 20 00 57.





Au lendemain du 1er tour des élections municipales qui a vu la large victoire de notre équipe, la crise sanitaire a paralysé la Nation. A mille lieues de savourer notre succès et le résultat de votre confiance renouvelée, nous nous sommes immédiatement mis à votre service pour vous accompagner durant cette période difficile.

Mais l'opposition municipale ne partageait visiblement pas les mêmes valeurs républicaines ni les mêmes préoccupations. Électoraliste, opportuniste et très loin de partager vos inquiétudes, elle a déposé un recours devant le tribunal administratif afin de faire annuler le scrutin. Bien entendu, les juges ont rejeté les motifs invoqués. Une manœuvre à laquelle la perdante historique nous a habitués depuis des années et qui confirme son total mépris des électeurs, un désir irraisonné de nuire au Maire, un art du mensonge et de la manipulation totalement déconnectés de vos attentes.

Si elle s'était sentie responsable des voix que les Saint Pierrards ont accordées à sa liste, elle aurait eu le courage de siéger au conseil municipal. Or, elle ne brille que par son absence depuis le 16 mars ! Un de ses conseillers, régulièrement absent, ne prend que rarement la peine de s'excuser. Seul, un colistier assiste régulièrement aux conseils et tente de surnager... Quant à la dernière, elle ne fait que des apparitions sporadiques.

Vous êtes inquiets quant à l'évolution de la crise épidémique, à vos emplois, à la santé, à la sécurité des vôtres, à vos loisirs et au maintien de votre cadre de vie, c'est pourquoi et contrairement au groupe d'opposition empêtré dans ses contradictions et ses procès perdus, nous avons fait le choix de nous engager dans une politique de proximité pragmatique, lucide et partagée. Nos engagements, ce sont vos attentes ! Nos actions seront le fruit de la confiance que vous nous avez renouvelée en mars dernier et qui nous motive chaque jour.

Nous sommes à votre écoute, déterminés et prêts à agir ensemble !

Les élus de la liste majoritaire



La majorité a été renouvelée en partie mais le noyau dur et le manque de démocratie demeurent.

Vous, Saint Pierrards, n'avez toujours pas la possibilité d'intervenir à la fin des conseils municipaux comme nous l'avons proposé dans notre programme de campagne.

Nous vous informons également que nous disposons toujours d'un délai très court pour fournir ces quelques mots. Ils sont souvent repris et commentés par la majorité qui publie plusieurs semaines après. Elle dispose de la revue entière quand nous avons seulement 2000 caractères espaces compris !

Autre exemple de dysfonctionnement de la DEMOCRATIE : deux de nos conseillers ont été désignés dans des commissions à la CCEL. La majorité va se targuer d'ouvrir la porte à l'opposition mais nos deux élus ont été mis devant le fait accompli, sans avoir été consultés.

Tous les maires des autres communes de la CCEL ont eu la courtoisie et le bon sens de proposer aux membres de leur opposition ces nominations en amont, cela n'a pas été le cas à Saint Pierre de Chandieu.

Enfin, quelques précisions sur les dernières élections municipales s'imposent. Rappelons que sur 3718 électeurs inscrits sur les listes électorales, 2452 n'ont pas accordé leur confiance au maire et à son équipe.

Nous sommes toujours à votre écoute afin de faire remonter vos demandes et problèmes dus aux incivilités grandissantes et aux nuisances : agression en plein cœur du village, cambriolages, feux d'artifice à répétition à Rajat, comportements dangereux dans les rues du village avec des motos non homologuées, installation de camps de gens du voyage...

Nous avons promis de soutenir tous les Saint Pierrards et nous nous tenons à votre disposition pour parler d'une seule voix et pour défendre vos projets devant le conseil municipal.

Continuez à prendre soin de vous en cette période de crise sanitaire et sociale qui malheureusement perdure.

Vos élus de Rassemblement Pour Saint Pierre.

Courrier des lecteurs

Vos questions nous intéressent et nous nous ferons un plaisir d'y répondre dans nos colonnes. Adressez vos courriers par mail à l'adresse suivante :

courrier@mairie-stpierredechandieu.com

ou en les déposant dans la boîte aux lettres de la mairie.



NAISSANCES



DÉLÉAGE	Antonin Paul Olivier	25 juillet 2020
HALLUIN	Mariana, Jacqueline	11 août 2020
GIRAUDO	Lyvio, Yves, Michel	13 août 2020



DÉCÈS

- Zareh TAHHAN, le 17 juin 2020
- Aldo, Antonio VALLUCCI, le 23 juin 2020
- Odette, Madeleine GISBERT Veuve PUIPIER, e 2 juillet 2020
- Daniel, Camille ROBERT, le 4 juillet 2020
- Rolland DEJEAN, le 12 juillet 2020
- Georges, Francis BLANCHET, le 13 juillet 2020
- Renée, Marcelle DURUAL épouse FLORET, le 14 juillet 2020
- Beatriz GARCIA épouse CORELLA, le 9 août 2020
- Anne, Eugénie, Marie BERNARD Veuve HIAM, le 11 août 2020
- Roger, Sylvain, Fernand VAYSSIÈRE, le 12 août 2020
- Félix, André FOURNIER, le 14 août 2020
- Fabrice GUERRINI-THOMAS, le 18 août 2020
- Stéphane, Michel, Maximilien VILLETTE, le 21 août 2020
- Spartaco, Otello FACCHIN, le 21 août 2020

MARIAGES

- Lucas, Romain VORGEAT & Alexandra, Brigitte GIL
le 4 juillet 2020
- Valentin, Charles BRULIN & Charline, Roxane, Angélique GARON
le 10 juillet 2020
- Mike MIRANDA & Alysson MARTINS
le 25 juillet 2020
- Thibault, Christophe, Henri BONNEL & Cinthia, Laetitia DI-NALLO
le 08 août 2020
- Rémi, Hervé DUBOIS & Cyrielle, Karine, Aline JOLY
le 18 août 2020
- Mickaël, Yvon, Christophe LE LOUËT & Mylène, Annie REY
le 29 août 2020
- Tony, Jean, Raymond, Folco REA & Jessica, Corine RENARD
le 29 août 2020





Les faits marquants

Août 2020 / Octobre 2020



Août :
Déconstruction du bâtiment C de l'école



Septembre :
Rentrée scolaire



Octobre :
Exercice évacuation incendie aux écoles



Octobre :
Election Conseil Municipal des Enfants



Septembre :
Forum des Associations



Septembre :
Journées du Patrimoine



Septembre :
Cérémonie d'accueil des nouveaux habitants



Mairie de Saint Pierre de Chandieu

5-7, rue Emile Vernay - B.P N°4

69780 Saint Pierre de Chandieu

Téléphone : 04 72 48 09 99

mairie@mairie-stpierredechandieu.com

www.mairie-stpierredechandieu.com

[Mairie de Saint Pierre de Chandieu - Page Officielle](#)